

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019**

Présents : Mmes AGRAIN, VEISSEIX et VERILLAUD, MM. COMTE, DOMINGUEZ, HEIMBOURGER, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT et PIN.

Procuration : Mme ROQUEFORT à M. PIN, Mme MARTIN à Mme AGRAIN et M. SERRET à M. PHILIBERT.

Absents : Mmes DUPLAIN et TORTEL.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DOMINGUEZ

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé.

[Début de séance : 20h15]

### **2019-01-01 Droit de Prémption Urbain**

M. le Maire fait part de la Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- par M. et Mme PLACE, les parcelles ZC241 (924 m<sup>2</sup> à détacher des 18633 m<sup>2</sup>) 1425 route des Chanouilletts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

### **2019-01-02 Demande de subvention DETR/DSIPL pour travaux à l'école**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 et de la DSIPL 2019, l'aide de l'Etat pour le dossier suivant :  
Restructuration du complexe scolaire de Charpey

Coût estimatif de l'opération : 1 200 000 € HT

Montant de la subvention sollicitée DETR : 125 000 € HT

Montant de la subvention sollicitée DSIPL : 125 000 € HT

Subvention du conseil départemental : 300 000 € HT

Part de la collectivité en fonds propre : 120 000 € HT

Part de la collectivité en emprunts : 500 000 € HT

### **2019-01-03 Autorisation engagements dépenses d'investissement avant adoption du Budget Principal**

M. le Maire rappelle la disposition prévue pour effectuer les nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du budget. Le Conseil peut autoriser l'ordonnateur à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant égal au maximum au quart de la masse des crédits du budget d'investissement de l'exercice précédent hors remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses suivantes sur le budget principal :

- Opération 130 Orfeuille c/2315 : ¼ de 94 573 (voté en 2018) soit 23 640 €
  - Opération 135 Bâtiments communaux 2019 : ¼ de 33 700 (voté en 2018) soit 8 425 €
  - Opération 136 Voirie 2019 : ¼ de 63 600 (voté en 2018) soit 15 900 €
- Et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget

### **2019-01-04 RPI : Attributions 2019**

M. le Maire rappelle que chaque commune gère désormais financièrement ses classes.

Les écoles de Charpey accueillent 167 élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur 7 classes (143 à Charpey et 24 à St Didier).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'attribution aux écoles de Charpey pour l'année 2019 :

- 6 680 € (167 enfants x 40 €) pour les fournitures scolaires + le reliquat de 202.27 € arrondi à 200 € au cpte 6067;
- 3 150 € pour les sorties scolaires et projets pédagogiques (450 € / classe) au cpte 658 ;
- 250 € pour le goûter de Noël ;
- 500 feuilles de papier A4 par élèves soit 167 ramettes, avec respect des consignes du SYTRAD : demande de n'imprimer que les documents nécessaires, **imprimer les feuilles recto-verso....**

### **2019-01-05 Mise à disposition de personnel par l'association ARCHER – année 2019**

Monsieur le Maire présente la proposition de l'association ARCHER relative à la mise à disposition de personnel pour les services de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer un contrat pour chaque personne mise à disposition avec ladite association pour l'année 2019. La tarification appliquée à chacun de ces contrats s'établira en fonction de la qualification et de la technicité du personnel sollicité. La mise à disposition interviendra à la demande de la collectivité en fonction des besoins de personnes des services.

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

### **2019-01-06 Cession amiable de la voirie privée du lotissement Bayard à la commune pour transfert dans le domaine communal**

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande de l'association syndicale libre du lotissement Bayard du 4 juin 2014 représentée à l'époque par M. Hervé Monteil, et aujourd'hui par Mme Laurie Silvestro, de transfert dans le domaine public communal de la voie privée du lotissement,

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la politique qu'elle entend suivre à l'égard des voies privées de la commune dont le classement dans le domaine public est envisagé, la commune de Charpey, en accord avec la communauté d'agglomération compétente dans les domaines de l'assainissement et de l'éclairage public, a défini les principes de leur intégration, à savoir :

- Que les demandes d'intégration soient émises à l'unanimité des copropriétaires réunis en association syndicale ou en syndicat de copropriétaires,
- Que les frais éventuels de remise en normes des éléments constitutifs de la voie (parties communes), assainissement, estimés et chiffrés par les services intercommunaux, soient pris en charge à hauteur de 50 % par les copropriétaires et 50 % par la communauté d'agglomération.

A l'occasion de l'assemblée générale de l'association syndicale libre du lotissement Bayard, l'ensemble des propriétaires indivis de l'impasse Bayard a validé, d'une part, la procédure de cession des parcelles N 502 (301 m<sup>2</sup>), 503 (258 m<sup>2</sup>), 504 (1185 m<sup>2</sup>) au profit de la commune de Charpey et d'autre part, le montant de la participation de mise aux normes du réseau d'assainissement, à savoir 2 106 € HT (soit 175.5 € HT par foyer).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'intégration des parcelles N 502, 503 et 504 dans le domaine public de la commune de Charpey au jour de la signature d'un acte notarié de cession, et aux conditions susvisées ; autorise M. le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et dit que les frais d'acte seront à la charge de l'association syndicale libre du lotissement Bayard.

### **2019-01-07 Signature d'une convention avec Valence Romans Agglo et l'entreprise Archer pour la plantation de haies bocagères au sein de l'espace d'Orfeuille**

M. le Maire présente le projet de convention pour la plantation de haies bocagères au sein de l'espace d'Orfeuille, entre Valence Romans Agglo, la commune de Charpey et l'entreprise ARCHER.

Dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Valence Romans Agglo souhaite développer la mise en place de haies bocagères, avec pour objectifs le stockage de carbone, la préservation de la biodiversité et la préservation et la recharge des nappes souterraines.

Pour cela, l'agglo organise la plantation des haies chez les propriétaires fonciers intéressés. Bénéficiant d'une subvention du Ministère de l'Environnement, Valence Romans Agglo prend en charge financièrement les coûts hors une participation à charge du propriétaire.

Dans ce cadre, l'agglo s'engage à prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage des travaux (décrits dans l'article 3 de la convention) et à demander les subventions au Ministère de l'Environnement puis facturer au bénéficiaire un forfait de 0.91€ / mètre linéaire.

Le bénéficiaire (la commune) s'engage quant à lui à autoriser le prestataire (Archer) à effectuer sur les parcelles, objet de la convention, les travaux définis à l'article 3 ; à prendre en charge 10 % du coût de plantation, soit un forfait de 0.91 € / mètre linéaire ; à réaliser les travaux de confortement et à entretenir la haie et le maintenir pendant 10 ans.

Le linéaire de projet étant de 488 équivalents mètre linéaire, le montant à la charge de la commune est de 444.08 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de la convention pour la plantation de haies bocagères à l'espace d'Orfeuille entre Valence Romans Agglo, la commune et l'entreprise Archer ;

Autorise M. le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant ;

dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

### **2019-01-08 Motion de soutien à la résolution générale de l'Association des maires de France à l'issue de son 101<sup>ème</sup> congrès**

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu le code général des collectivités territoriales, considérant les termes de la résolution générale adoptée à l'unanimité des participants au 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, à 11 Voix Pour et 2 Abstentions (Lydie VEISSEIX et Jean-Pierre DOMINGUEZ), approuve les termes de la résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

### **2019-01-09 Demande de subvention DETR pour la création de points d'eau incendie (PEI) quartier Chanouillet**

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019, l'aide de l'Etat pour le dossier suivant :

Création de 2 points d'eau incendie (PEI) quartier Chanouillet :

Coût estimatif de l'opération : 9166.86 € HT

Montant de la subvention sollicitée DETR : 7333.49 € HT

La différence de 1833,37 € HT étant la part de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019, l'aide de l'Etat pour ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Ecole**

L'école de Charpey souhaite être équipée d'un photocopieur couleur pour un besoin de 4 photocopies couleurs par élèves par an (soit moins de 500 par an).

La 1<sup>ère</sup> solution retenue est le maintien du dispositif actuel, à savoir que la mairie met à disposition son photocopieur. Toutefois, un devis pour une machine couleur sera demandé.

### **Vente de produit d'épicerie**

Le commerce « Passion Nature » a à disposition un rayon de produit d'épicerie (dont des produits bio de chez Markal) et serait d'accord pour créer un point de vente « mobile » sur la commune.

Une communication sera faite dans le prochaine Flash Info.

### **Flash info**

La collecte des articles du prochain Flash Info devra être réalisée avant le 18 février pour une distribution le week-end du 3 mars 2019.

### **Prix de terrains**

La commune a été sollicitée pour l'acquisition de micro parcelles sans intérêts.

Une discussion est menée afin de retenir un prix de vente comprenant ou pas les frais de notaire ainsi que de géomètre.

### **Cinéma**

Un groupe de travail souhaite qu'un cinéma de campagne soit implanté sur Charpey dans la salle Orfeuille.

L'association FOL26 pourrait financer ce projet (écran, film en contrepartie de la vente des billets). Les autres frais à la charge de la commune seraient pris sur l'enveloppe annuelle « culture et lien social ».

### **Marché**

Déjà 3 samedis de marché. C'est le groupement d'associations qui gère actuellement le marché.

Cette solution est maintenue dans l'attente d'une confirmation du maintien du marché.

Si cela perdure, la solution de marché communal régit par délégation devrait être mis en place.

[La séance est terminée à 23h50]

A Charpey, le 15 janvier 2019

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre DOMINGUEZ

